

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 671f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60 - Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Le Comité Anti-Torture du Conseil de l'Europe publie un rapport sur l'Irlande

Strasbourg, 10.10.2007 - Le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe publie aujourd'hui le rapport sur sa quatrième visite périodique en Irlande en octobre 2006, ainsi que la réponse du gouvernement irlandais. Ces documents ont été rendus publics à la demande des autorités irlandaises.

Au cours de sa visite, le CPT a examiné le traitement des personnes détenues par la Garda Síochána (police). Il a également examiné le traitement et les conditions de détention dans un certain nombre de prisons. L'Hôpital Psychiatrique Central de Dundrum a également été visité.

La majorité des personnes rencontrées par le CPT n'ont exprimé aucune plainte concernant la manière dont elles étaient traitées pendant leur détention par la police. Cependant, un nombre considérable de personnes ont allégué des insultes et mauvais traitements physiques par des membres de la Garda; dans certains cas, les blessures observées corroboraient les allégations. Le CPT salue les initiatives prises par le gouvernement irlandais pour éradiquer les mauvais traitements de la part de la Garda, telles que l'établissement d'une Commission d'Ombudsman de la Garda Síochána et l'installation progressive de la vidéosurveillance dans les postes de police. Cependant, comme les autorités irlandaises l'ont reconnu, il n'y a clairement en l'occurrence aucune place pour la complaisance.

En ce qui concerne les prisons, le CPT est préoccupé par l'accroissement de la violence entre détenus, entretenue par la disponibilité largement répandue de drogues illicites et la culture de gang. Le problème de la violence s'est révélé particulièrement répandu dans trois des prisons visitées (Limerick, Mountjoy et l'Institution Saint-Patrick); l'encadrement des détenus soumis à des mesures de protection a également été examiné dans ce contexte. En outre, le CPT a constaté que si des progrès ont été accomplis au regard des soins médicaux, beaucoup reste à faire pour améliorer l'accès aux soins psychiatriques et renforcer les programmes de traitement contre la dépendance à la drogue. Plus généralement, le CPT a observé que plusieurs prisons visitées restaient surpeuplées, bénéficiaient de conditions matérielles médiocres et offraient aux détenus un régime d'activités limité.

En ce qui concerne l'Hôpital Psychiatrique Central de Dundrum, le CPT a constaté des développements positifs pour ce qui est des soins, le niveau du personnel et dans une certaine mesure des conditions de séjour des patients.

Dans leur réponse, les autorités irlandaises ont fourni des informations quant aux mesures prises afin de répondre aux points soulevés par le CPT. Elles ont notamment exprimé leur détermination à mettre un terme aux mauvais traitements infligés par les policiers de la Garda, mettant en exergue un certain nombre de mesures spécifiques. Les autorités irlandaises reconnaissent l'émergence de la violence en milieu pénitentiaire et mentionnent un large panel d'initiatives prises afin de lutter contre ce phénomène grandissant. Elles fournissent également des informations sur le développement des prisons prévu en Irlande dans les années à venir.

Le rapport et la réponse sont disponibles en anglais sur le site du CPT: <http://www.cpt.coe.int>

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.